

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 février 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231081

**Accorder un contrat à Services Infraspéc inc., pour
des travaux de réhabilitation de conduites d'égout
par chemisage dans diverses rues de la Ville de
Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 \$ (contrat:
2 783 544,75 \$, contingences : 278 354,48 \$,
incidences : 70 589,00 \$), taxes incluses - Appel
d'offres public 463312 (4 soumissionnaires).**

“Original signé”

Sophie Thiébaud
Vice-présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231081

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 \$ (contrat: 2 783 544,75 \$, contingences : 278 354,48 \$, incidences : 70 589,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 3 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 février, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Le responsable du dossier a d'abord expliqué que ce contrat fait partie d'un grand projet de 45 km dans huit secteurs, ce qui correspond à un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau pour les années 2021-2022. Il a été expliqué que la Direction des infrastructures du SIRR a scindé ce grand projet en raison de l'envergure des travaux dans l'objectif d'ouvrir le marché pour favoriser la concurrence. Puis, il a été précisé que ce projet d'octroi vise 5,5 kilomètres dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et que les sept autres projets sont présentement en processus d'appel d'offres. Puis, le Service a exposé les détails du processus d'appel d'offres d'une durée de 23 jours, qui a suscité l'intérêt de quatre firmes qui ont déposé une soumission et au cours duquel deux addendas mineures ont été publiés. Le Service observe la présence de nouvelles firmes en activité

dans ce marché. Il a été mentionné que l'estimation de contrôle a été préparée durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) et que celle-ci était basée sur les prix et les taux du marché actuel (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres. Néanmoins, l'analyse des quatre soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres a permis de constater un écart de 26 % favorable à la Ville entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de contrôle. L'analyse détaillée de la DGPÉC a permis d'établir que la majeure partie de l'écart (17%) se trouvait concentrée dans les articles suivants : cheminée d'accès; maintien de circulation et de la mobilité; remise en service des branchements d'égout et assurance et frais généraux. Quant aux 9 % d'écart restant, il est réparti sur les autres articles du bordereau. En outre, le Service est d'avis que les deux premiers articles du bordereau montrent que les prix proposés par le plus bas soumissionnaire conforme ne sont pas représentatifs des coûts pour les travaux demandés. L'explication la plus vraisemblable aux yeux de l'équipe responsable du dossier est que l'entrepreneur a réparti le coût des travaux relatifs à ces items parmi d'autres items de sa soumission. En conclusion, le SIRR juge que l'obtention d'un prix avantageux résulte d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs.

En réponse aux questions des commissaires, la Commission a pu apprendre qu'un nouveau joueur dans le marché de la réhabilitation par chemisage des conduites d'égouts résulte en une saine concurrence, qui résulte en l'obtention d'un prix favorable à la Ville. Quant à l'identification des tronçons à réhabiliter, ceci se fait sur la base des travaux d'auscultation. Finalement, les prochains contrats sont en cours d'appel d'offres puisqu'ils doivent être octroyés d'ici juin et la majorité des travaux doit être réalisée au cours de l'été et de l'automne. Les soumissions reçues à la suite des appels d'offres terminés sont tout aussi avantageuses.

La Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville. Elle se questionne néanmoins par rapport à la justesse des estimés internes produits puisque chacun des quatre soumissionnaires a déposé une soumission qui présente un important écart par rapport à l'estimé de contrôle. Par conséquent, dans le contexte d'une plus grande concurrence sur ce marché et à la lumière de l'analyse de l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle, la Commission est d'avis qu'une actualisation du coût des différents articles est requise pour permettre d'ajuster les prochains estimés internes pour les travaux de ce type.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207231081 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.